

CASTELCULIER,  
Le 4 septembre 2023

Chambre régionale des comptes  
3, place des Grands Hommes,  
CS 30059  
33064 BORDEAUX Cedex

V/Réf: KSP GD230383 – Contrôle n°2023-000867

**Objet** : Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Castelculier

PJ : 2

Monsieur le Président,

Par courriel en date du 24 août 2023 vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Castelculier depuis l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente.

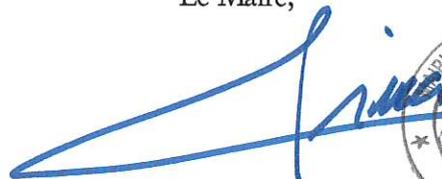
A la lecture de ce rapport, je vous confirme la bonne prise en compte des 5 recommandations, et leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Pour la recommandation n°1, celle-ci a été suivie et mise en application le 26 juin 2023 avec le titre de recettes n°889 (voir pj n°1). En ce qui concerne les recommandations n°2 et n°3 un point sera fait d'ici la fin de l'année 2023 avec le comptable public. Pour la recommandation n°4, un formulaire, pour contrôler le régisseur a été établi par mes services et je m'en servirai pour effectuer des contrôles réguliers et inopinés des régies (voir pj n°2). Et, enfin, concernant la recommandation n°5, nous en tiendrons compte lors de l'élaboration du compte administratif 2023.

Vous souhaitant bonne réception de ces différents éléments, et restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,


Olivier GRIMA

Année d'origine	2023
Emis et rendu exécutoire le	26/06/2023
N° BORDEREAU	000126
N° TITRE	000889

PS n°1

# TITRE EXECUTOIRE

en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales

**COPIE DESTINEE AU DEBITEUR ET FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "Sommes à payer" selon les indications données ci-dessous.

**COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT**

COMMUNE DE CASTELCULIER  
11 place de la mairie  
47240 CASTELCULIER  
  
Siret : 21470051000016

**NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR**

PREFECTURE  
PLACE VERDUN  
  
47000 AGEN

**COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT**

SGC AGEN  
1050 Avenue du Dr Jean BRU BP 50023  
47916 AGEN CEDEX 9  
BANQUE DE FRANCE AGEN

OBJET & PIECES JUSTIFICATIVES	IMPUTATION		SOMMES A PAYER		
	Article	Opération	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux	73224 (73)		49 605,99		49 605,99
AR 92 PRQUATION TAXE ADDITIONNELLES					
<b>TOTAUX EN EUROS</b>			*** 49 605,99 €		*** 49 605,99 €

Le 26/06/2023

L'ordonnateur, Olivier GRIMA, Le Maire.

**MODALITES DE REGLEMENT**

Par carte bancaire si la caisse offre cette possibilité : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.  
Par chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer.  
Par mandat au virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.  
LIBELLETZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.  
RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT  
Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes reçues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus.  
Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus.  
Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.  
Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.  
Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-dessus.  
VOIES DE RECOURS  
Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. (Articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).  
A titre d'exemple :  
- cantines scolaires : tribunal administratif  
- loyers, redevances d'assainissement, d'ordures ménagères et d'eau : tribunal judiciaire.  
Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal judiciaire.

**TALON DETACHABLE**

A découper et à utiliser dans les conditions indiquées ci-contre

Collectivité	COMMUNE DE CASTELCULIER
Débiteur	PREFECTURE PLACE VERDUN
Exercice	2023
N° bordereau	000126
N° titre	000889
Montant	*** 49 605,99 €



# PROCES VERBAL DE VERIFICATION REGIES DE RECETTES

Date de vérification :

Date de la précédente vérification :

Intitulé de la régie vérifiée :

Nom et qualité du vérificateur : Olivier GRIMA, Maire de Castelculier

## I CONTROLE ADMINISTRATIF

### **A. Arrêté constitutif de la régie**

- Date :
- Nature des recettes encaissées :
- Mode de perception des recettes : numéraire, chèque, virement ?
- Montant de l'encaisse :
- Fonds de caisse :  oui  non, si oui, montant \_\_\_\_\_
- Régie à fonctionnement continu :  oui  non
- Production des justificatifs et versement de l'encaisse :
  - o Périodicité prévue :
  - o Date du dernier dépôt :
  - o Périodicité respectée :  oui  non
- Existence de sous-régie :  oui  non
- Existence d'un compte DFT :  oui  non, si oui numéro \_\_\_\_\_
- Mentions relatives au régisseur :
  - o Cautionnement :  oui  non
  - o Indemnité de responsabilité :  oui  non
- Particularités ou anomalies le cas échéant :

---



---



---

### **B. Situation du régisseur et du mandataire**

- Régisseur
  - o Nom, Prénom :
  - o Date de nomination :
  - o Avis conforme du comptable  oui  non, date \_\_\_\_\_
  - o Indemnité de responsabilité incluse dans IFSE :
- Régisseur suppléant :
  - o Nom, Prénom :
  - o Date de nomination :
  - o Avis conforme du comptable  oui  non, date \_\_\_\_\_

Avis conforme du régisseur

oui  non, date \_\_\_\_\_

## II CONTROLE DES CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

- Interlocuteur lors de la vérification :
  - o Nom, Prénom :
  - o Qualité :  régisseur  régisseur suppléant
- Intervenant dans le maniement des fonds de la régie :
  - o Intervention de personnes sans habilitation :  oui  non
  - o Souscription d'une assurance personnelle par
    - Le régisseur :  oui  non
    - Le régisseur suppléant :  oui  non
- Documents administratifs et tarification :
  - o Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie (actes constitutif, modificatifs, de nomination, tarifs...):  oui  non
  - o Affichages des tarifs :  oui  non
  - o Tarifs corrects au regard de la dernière décision tarifaire :  oui  non
- Mesures de sécurité :
  - o Alarme anti-intrusion :  oui  non
  - o Existence d'un coffre-fort :  oui  non
  - o Lieu d'installation et mesures de sécurités adaptées :  oui  non
- Opérations de la régie au regard de l'acte constitutif :
  - o Conformité des recettes encaissées :  oui  non
  - o Respect de la périodicité des versements :  oui  non
  - o Respect des délais de remise des justificatifs :  oui  non
- Observations :

---

---

---

## III TENUE DE LA COMPTABILITE

- Généralités :
  - o Comptabilité manuelle :  oui  non
  - o Comptabilité informatisée :  oui  non
  - o Comptabilité à jour au moment du contrôle :  oui  non
- Comptabilité manuelle :
  - o Carnets à souches délivrés par le comptable :  oui  non
  - o Journal Grand Livre :  oui  non
  - o Bonne tenue des documents comptables :  oui  non
- Comptabilité informatique :
  - o Logiciel utilisé :
  - o Possession de la documentation sur le logiciel :  oui  non
  - o Accès sécurisé (mot de passe) :  oui  non
  - o Documents édités conformes :  oui  non
  - o Numérotation continue des opérations :  oui  non
  - o Modalité de sauvegarde satisfaisante :  oui  non

## IV RECONNAISSANCE DES FONDS

BILLETS	Numéraire		
	Valeur faciale	Nombre	Montant
	500,00		
	200,00		
	100,00		

	50,00		
	20,00		
	10,00		
	Sous-total		
PIECES	2,00		
	1,00		
	0,50		
	0,20		
	0,10		
	0,05		
	0,02		
	0,01		
	Sous-total		
Total numéraire			
<b>Chèques</b>		<b>Cartes bancaires</b>	
Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total chèques		Total CB	

<b>Respect du montant maximum de l'encaisse</b>	
Total général (numéraire) – A	
Solde du compte de dépôts de fonds – B	
Montant du fonds d'encaisse à déduire – C	
Montant d'encaisse = A+ B-C	
Respect du montant d'encaisse	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

### V RECONNAISSANCE DES VALEURS INACTIVES

Tickets remis au régisseur			Tickets vendus		Différences	
Quotité	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
TOTAUX						

Conclusion :

- Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie :

---



---



---

- Réponse du régisseur

---



---



---

Fait à Castelculier, le

Le Maire, Olivier GRIMA

Le régisseur,